

RCS : METZ Code greffe : 5751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00506 Numéro SIREN : 820 037 463 Nom ou dénomination : A CAKE IDEA

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2024 sous le numéro de dépôt 1453

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entrepriseA CAKE IDEANéant

Adresse de l'entreprise3 RUE PASTEUR57160 ROZERIEULLES

SIRET82003746300016

Durée de l'exercice en nombre de mois12Durée de l'exercice précédent *12

				Exercice N clos le		
				31/08/2023		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	5 670	042	5 670	
Total I (5)		044	5 670	048	5 670	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	2 876	074	2 876
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	318	086	318	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II		096	3 194	098	3 194
	Total général (I + II)		110	8 864	112	5 670
3 194						
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000		
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		200		
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131				
	Report à nouveau	134		(21 401)		
	Résultat de l'exercice	136		(3 894)		
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I		142		(23 095)	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		3 786		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 519		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	15 081	172	20 984	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III		176		26 289	
Total général (I + II + III)		180		3 194		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>A CAKE IDEA</u>		Néant ☐ *					
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le <u>31 10 2023</u>				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210					
	Production vendue	Biens } dont export et livraisons intracommunautaires	209		214				
			215						
			217		218				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitations reçues				226				
	Autres produits				230	1			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	72 001			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stocks (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	3 543			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	484	244	484			
	Rémunérations du personnel *				250	72 544			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
	Dotations aux amortissements *				254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	1			
			260						
Total des charges d'exploitation (II)					264	76 572			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(4 571)			
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	160				
Produits exceptionnels (IV)				290	1 175				
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) } dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347		300	338				
		348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306					
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(3 894)			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314				
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	338			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251				
	Charges afférentes à l'activité optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quidecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350				
	Droit divers								
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647						
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641						
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	354	3 556
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356		
Déficits antérieurs reportables *					15 933	dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372	3 556

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/08/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 194,17 E.

Le résultat net comptable est une perte de 3 893,70 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 5 670 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	12 300		6 630	5 670
TOTAL	12 300		6 630	5 670

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 5 670 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	5 670			5 670
TOTAL	5 670			5 670

3.2 - Etat des créances = 2 876 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	2 876	2 876	
TOTAL	2 876	2 876	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 2 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	200	10,00	2 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	200	10,00	2 000

4.2 - Etat des dettes = 26 289 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	18 867	18 867		
Fournisseurs	1 519	1 519		
Dettes fiscales & sociales	5 403	5 403		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	500	500		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	26 289	26 289		

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 72 000 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	72 000	100,00 %
TOTAL	72 000	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

A CAKE IDEA
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 3 Rue Pasteur
57160 ROZERIEULLES
820 037 463 RCS METZ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 février 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 août 2023 s'élevant à 3 893,70 euros au compte "report à nouveau".

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, les associés devront, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution de la Société, dans les quatre mois à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 février 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

